

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION d'EAU POTABLE
DE PRÉNOUVELLON - MEMBROLLES –TRIPLEVILLE – VERDES – CHARSONVILLE-
OUZOUER LE MARCHE**

Département de Loir-et-Cher

Arrondissement de BLOIS

Siège : Mairie déléguée de PRÉNOUVELLON – 41240 BEAUCE LA ROMAINE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

=====

Séance du 6 juillet 2023

L'an deux mil vingt trois , le 6 juillet à dix sept heures et trente minutes, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de PRÉNOUVELLON, sous la présidence de Monsieur Bernard ESPUGNA, Président du Syndicat.

Date de convocation : 27 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 9

Président de séance : Bernard ESPUGNA

Présents : Bernard ESPUGNA, Gérard GOUDEAU, Jean-Paul BEDIU, Christian ROUBALAY, Philippe POITOU, Sylvaine GENDRAULT

Délibération 3

OBJET : Proposition d'adhésion de la Commune de BACCON au SIAEP de Prénouvellon

Monsieur le Président informe les membres du conseil du souhait de la Commune de BACCON (Loiret) d'adhérer au SIAEP de Prénouvellon, Membrolles, Tripleville, Verdes, Charsonville et Ouzouer le Marché et donne lecture des différents documents budgétaires et de l'étude patrimoniale adressés par la Commune de BACCON.

Des professionnels de l'eau ont également été consultés suite à la demande d'adhésion de la Commune de Baccon au SIAEP afin d'en examiner la faisabilité et la viabilité.

Si le bilan financier du budget annexe d'eau géré par la Commune de Baccon s'avère positif, il ressort des différents documents et synthèses que des dépenses tant en investissement qu'en fonctionnement sont à prévoir afin de rendre conformes aux normes actuelles le réseau existant.

1 – Dépenses d'investissement :

Une interconnexion serait nécessaire afin de relier le château d'eau de Charsonville au château d'eau de Baccon, or, l'étude patrimoniale n'a ni prévu ni envisagé ces travaux. Et pour financer lesdits travaux, dont la fourchette de prix pourrait se situer entre 500.000 et 600.000 euros, compte tenu des critères très rigoureux, à ce jour, demandés par l'Agence de l'Eau en matière de subvention, il semble difficile que des aides financières auprès de cet organisme puissent être sollicitées et obtenues.

2 – Dépenses de fonctionnement :

- Inspection via des caméras
- Recherches de fuites
- Rajout du réseau de Baccon dans le contrat d'entretien signé entre VEOLIA et le SIAEP

A ces dépenses obligatoires, Monsieur le Président fait observer aux membres du Conseil que le RPQS n'est pas jour, que le rendement est très inférieur à ce qu'il devrait être, que les volumes d'eau

produits sont très au dessus des préconisations de l'hydrogéologue (fuites importantes et récurrentes sur le réseau existant), que les différentes analyses d'eau indiquent que la qualité n'est pas conforme ...

Toutes ces dépenses ne sauraient être supportés par les abonnés d'eau de la Commune de Baccon eu égard aux tarifs actuellement pratiqués et même si une augmentation était prévue.

Il paraît donc délicat, en l'état actuel, d'envisager l'adhésion de la Commune de Baccon au SIAEP de Prénouvellon.

Par contre, il est tout à fait possible d'envisager d'autoriser la Commune de Baccon à se brancher, si elle le souhaite, et à ses frais, au réseau du SIAEP. Les volumes d'eau distribués à la Commune de Baccon par le SIAEP seraient facturés au tarif de la Commune de VILLERMAIN, soit au prix de 0.45 euros/m³ hors taxes.

.Le conseil syndical, après avoir entendu l'exposé du Président

DECIDE

Par 5 voix contre
0 abstentions

De refuser l'adhésion de la Commune de Baccon au SIAEP de Prénouvellon

Et DECIDE

Par 5 voix pour
0 abstentions

D'autoriser la Commune de Baccon à se brancher, si elle le souhaite et à ses propres frais, sur le réseau d'eau du SIAEP et de facturer, à la commune de BACCON, les volumes prélevés, au prix de 0.45 euros / m³ hors taxes.

Pour extrait conforme au registre
Acte rendu exécutoire après publication
Et dépôt en préfecture le 7 juillet 2023

Délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Le Président,
Bernard ESPUGNA

